

Ezanville, le 03 novembre 2018

## **Maltraitance à l'abattoir du Boischaut : une situation prévisible, reflet du désengagement de l'Etat**

**Ce 2 novembre 2018, l'association L214 a diffusé une nouvelle vidéo de maltraitance animale, sur des bovins et des chevreux, dans l'abattoir du Boischaut, situé sur la commune de Lacs dans l'Indre. Un établissement déjà épinglé pour non-respect de la réglementation concernant la protection animale mais qui, depuis, affichait une évaluation « satisfaisante » d'après le système Alim'Confiance. L'AFAAD met en avant la responsabilité première du Ministère de l'Agriculture dont les services de contrôle se sont montrés une nouvelle fois défailtants. Une responsabilité d'autant plus grande que le gouvernement s'est montré ces derniers mois complètement opposé à toutes les mesures de renforcement de ces contrôles.**

### **Une situation catastrophique mais acceptable pour le Ministère de l'Agriculture**

Les rapports d'audits publiés en 2016 par le Ministre Stéphane Le Foll ont montré que 80 % des chaînes d'abattages ne respectaient pas la réglementation en matière de protection animale. Dès lors, nous aurions pu penser qu'un véritable plan de bataille destiné à redresser la situation des abattoirs serait mis en place, une stratégie « Bien-être animal » avait d'ailleurs été publiée dans ce sens. Or, malgré la défiance grandissante des consommateurs, c'est tout l'inverse qui s'est passé. Le gouvernement, lors de l'élaboration de sa loi alimentation est revenu sur les caméras de surveillance obligatoires dans tous les abattoirs, une mesure réclamée par 85% des français, promise par Emmanuel Macron. Outre la vidéo-surveillance, le Ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Travert, s'est opposé avec vigueur à toutes les propositions d'évolutions majeures prônées par les associations de protection animale. Cette loi votée en octobre dernier marque ostensiblement le désengagement du gouvernement concernant la protection animale en abattoir.

### **Des évaluations inquiétantes et des consommateurs trompés**

Un abattoir dans lequel sont pratiqués des actes comme ceux montrés dans la vidéo de L214 devrait certainement être fermé depuis longtemps. L'établissement avait d'ailleurs déjà été épinglé en 2016 en raison d'écarts majeurs concernant le respect de la réglementation en termes de protection animale. Or, plus récemment, l'application Alim'Confiance du Ministère de l'agriculture qui permet de consulter le niveau de maîtrise sanitaire et de protection animale des abattoirs montre que l'abattoir du Boischaut, évalué en février et en juin 2018, est « satisfaisant » ! Au-delà de la forme (l'évaluation est traduite dans l'application par un simple smiley), nous sommes en droit, de mettre en cause les évaluations de la Direction Départementale de la Protection de Population. En tout état de cause, cette seule source d'information qu'est Alim'Confiance trompe les consommateurs sur la véritable situation des animaux dans cet établissement.

### **Souffrance certifiée bio et responsabilité des distributeurs**

Les consommateurs de produits bio sont interloqués, constatant une nouvelle fois que de telles atrocités sont possibles dans un abattoir certifié bio. Si le bien-être animal n'est pas l'objet principal de cette certification, il n'en demeure pas moins que l'insuffisance des exigences et de contrôles en termes de protection animale en abattoir pose question. La certification bio doit s'améliorer concernant l'abattage et garantir une vraie traçabilité sur le lieu et la méthode d'abattage. Doivent s'y ajouter les garanties d'une vraie maîtrise de la protection animale et des contrôles efficaces. De la même manière nous nous interrogeons sur les exigences des distributeurs Système U et Carrefour, tous deux clients de l'abattoir. Il leur revient de garantir à leurs consommateurs que leurs fournisseurs respectent le plus haut niveau de protection animale. En tout état de cause, leurs exigences et leurs contrôles sont insuffisants.

**L'AFAAD en appelle au Président de la République, afin que celui-ci tienne son engagement de campagne en faveur du déploiement de la vidéosurveillance obligatoire dans tous les abattoirs. En outre, notre organisation rappelle l'urgence de mettre en place un étiquetage obligatoire du lieu et de la méthode d'abattage afin que le consommateur puisse faire un choix éclairé. Enfin, nous demandons la publication annuelle des rapports d'inspection en abattoirs qui sera la seule garante d'une amélioration de la transparence due à nos concitoyens et aux ONG de protection animale.**

Caroline BROUSSEAUD  
Présidente de l'AFAAD

### **A propos de l'AFAAD**

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur du respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux et de leur amélioration  
 Contact : [caroline.brousseau@afaad.net](mailto:caroline.brousseau@afaad.net) / Site web : [afaad.net](http://afaad.net)